L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 18 OCTOBRE 1881.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, avec des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Amanda Am. 1157 Benson pour——Alger, C A Whitney &co
Archibal Ang. 1844 Larkin pour le Havre 36 1er dist, A B French &co
Ang Bera Ang. 1708 Sinclair pour Reval 45 1e dist, A K Miller &co
[illegible] Ang. 1730 Sawyer pour le Havre 45, de dist, Russell, Ross & Clayton
[illegible] Ang. 2655 Delanette pour Liverpool 45 de dist, Forstall Ross & Clayton
[illegible] Ang. 2373 Bories pour Liverpool 15 2e dist, A K Miller &co
[illegible] Ang. 2567 Mugles pour Liverpool, Gretna, [illegible]
[illegible] Am. 1163 Staples pour——Alger, C A Whitney &co
[illegible] Ang. 1586 Howell pour Reval 44 de dist, A K Miller &co
Emprinz Friedrich Wilhelm All. 2867 Meir pour Brême 41 de dist, H F Stockmeyer &co
[illegible] Am. 2315 Quick pour New York Alger, C A Whitney &co
[illegible] Abbey Ang. 1725 Horn pour le Havre 31 de dist, Hall & Vaughan
[illegible] Ang. 2621 Dale pour Liverpool, Gretna, Silas Weeks &co
[illegible] Ang. 1418 Richard——2e rue, A K Miller &co
[illegible] Ang. 1832 McAuley pour Liverpool 27 de dist, Silas Weeks &co
St Mary Am. 1095 Theisen pour——Alger, C A Whitney &co
St Albans Ang. 1037 Campbell pour Liverpool, — de dist, Muir Duckworth &co
Wimbledon Ang. 1474 Shoddake pour l'Europe Belle Read, A K Miller &co

NAVIRES

Ben Lomond Ang. 986 Sutherland pour——3e rue, A K Miller &co
Charles Ang. 1526 Richards pour——3e rue, au capitaine
City of Boston Am. 1063 Brady pour——Alger, Lucas E Moore &co
Cromwell Am. 891 Barstow pour Liverpool 36 1er dist, Jos F Lovell &co
Crescent City Am. 1205 Kelly pour le Havre 35 1er dist, Norton & Bell
[illegible] Am. 1096 Given pour Liverpool 46 1er dist, Lucas E Moore &co
Friedrich All. 1521 Bruggemann pour 36 3e dist, A K Miller &co
[illegible] Am. 1134 Shaw pour le Havre, 35 1er dist, Jos F Lovell &co
[illegible] Am. 1250 Dunbar pour Liverpool, 35 1er dist, Norton & Bell
[illegible] Am. 1120 Murphy pour Liverpool, 32 1er dist, Silas Weeks &co
[illegible] Ang. 1223 Fuller pour——3e rue, Silas Weeks &co
[illegible] Chief Am. 1283 Higgins pour le Havre 34 rue, A K Miller &co
Sumner Am. 1203 Lace pour——36 1er dist, au capitaine
Virginia Am. 1096 Larrabee pour Liverpool 32 1er dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Bouville Fr. 488 Prevost pour——31 1er dist, au capitaine
Boylston Am. 566 Small pour Providence 12 1er dist, Norton & Bell
Christiana Esp. 493 Sureda pour Barcelone, 33 1er dist, G Correll &co
Espana Esp. 606 Roses y Pla pour Barcelone 33 1er dist, G Correll &co
Glimer Nor. 435 Halvorsen pour l'Europe 1re rue, Robt Corbin
Havre Ang. 659 Davidson pour——14 1er dist, Hall & Vaughan
Jane Ang. 636 England pour——12 1er dist, au capitaine
Reynard Am. 1029 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lovell &co
Sage Nor. 454 Svendsen pour——12 1er dist, au capitaine

BRICKS.

Aurora Bel. 299 Adorno pour Gênes Pie Tier, A K Miller &co
Jno Wesley Am. 458 Hines pour Providence 31 1er dist, Johnston, Gordon &co

GOELETTES.

J G Whipple Am. 88 Sens pour——Pie Tier, au capitaine
R B Locke Am. 66 Adorno pour Bay Islands, Pie Tier, G Grande

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship City of Merida, McIntosh, parti 24 sept
Steamship Algiers, Hawthorn……parti 3 oct
Steamship New Orleans, Halsey……parti 8 oct
Barque Stephen G Hart, Preston, en chargement 8 oct

BALTIMORE.

Barque X V Marsa, Codorela……partie 23 juillet

BOSTON.

Navire Swallow, Duncan, ……en chargement 1 oct

LIVERPOOL

Steamship Asturiano, Echevaria, ..parti 28 sept
Steamship Teutonia, Couch, …en chargement 15 sept
Navire Cypress, Walker……parti 6 oct
Navire Empire of Peace, Sandison, en chargement 1er oct
Navire Dreadnought, Walker……parti 8 oct
Navire Friga, Colcord, ……expédié 21 sept
Navire Wm Tapscott, Say, en chargement 25 sept
Navire Charles, Nickerson……parti 30 sept

LONDRES.

Navire Bonanza, Leach, ……parti 20 sept

LIMERICK.

Barque Léopold et Marie, Lescalles, ..partie 10 sept

ROTTERDAM.

Barque Saida, Sosulich……partie 10 oct
Barque Compagne Galatola, Lovina, partie 1 sept

MIDDLEBORO.

Steamship Bertie, Newton, ……parti 24 sept

HULL.

Barque Silvia, Maltede……partie 5 oct

GREENOCK.

Navire Mount Pleasant, Wallace, ……parti 6 oct

CORK.

Navire Shelburne, Crosby……parti 28 sept

PERTH AMBOY

Barque Stephen G Hart, Pierson, expédiée 4 oct

NEWCASTLE

Barque Phison, Cosulich……partie 15 sept

GEESTEMUNDE.

Barque Favorita, Petera……partie 16 sept

PLYMOUTH.

Barque Charlie Baker, Hilton……partie 28 sept

LIVOURNE.

Barque Brothers German, Bonici……parti 2 sept

HAVRE

Navire Ile Marthe, Franchomme, ……parti 13 sept
Navire Annie Bingay, Walker……parti 25 juillet
Barque Roma Gerolimich, ……partie 13 sept

BORDEAUX.

Barque Rosa, ……partie le 5 oct
Barque Paruviano, Lotasta, ……partie 16 sept
Barque Washington, Cosulich, ……partie 3 juin

MARSEILLE.

Navire Ontario, Marker……parti 20 sept
Barque Vega, Linder……partie 26 sept
Barque Outa, Mosher, ……en chargement 15 sept

DUNQUERQUE.

Barque Pontida, Bella……partie 16 sept
Barque Carrie Delap, Porter, ……partie 5 sept

CADIX.

Barque C P Dixon, Keene……partie 21 sept

ROUEN.

Barque Mary E Chapman, Wyman, expédié 26 sept

CETTE.

Barque Rebus, Ivancich……partie 7 oct
Barque Radina, ……partie 10 oct

GÊNES.

Steamship Atlantic, Gaggino……parti 12 sept
Navire Dora, Premuda……parti 14 sept
Barque Ferreri, Russo……partie 19 juillet
Barque Nuovo Mondo, Maresca……en chargement 4 sept

BARCELONE

Barque Arenda, Thorsesen……partie 15 sept
Barque Borghild, Amundsen……partie 13 sept

ALGER.

Navire Islay, Hopeland……parti 4 sept

TAMPICO.

Steamship Richmond, ——……parti 1er oct

BRÊME.

Navire Glooming, Dinsmore……parti 7 oct
Navire Lidia Skolfield, Miller, ……parti 4 oct
Navire Constantia, Kuelken……parti 26 sept
Navire Gleeson, Huss……parti 31 sept
Barque D J Wesjen, Dehlen……partie 10 sept
Barque Aroldocchi, Rudolf, Ragusa……partie 22 sept

ANVERS

Navire Kinburn, Tooker……parti 28 sept
Navire John Bunyan, Sproule……parti 20 sept
Navire Tornagero, Hilton……parti 21 sept
Navire Forumagen, Fahlman……parti 24 sept
Barque Hiperion, Zar……partie 11 sept
Barque Cedar Croft, Young……partie 1 sept

TABLE BAY.

Barque Robus Fiumi, Tarmassich……partie 17 sept

MONTEVIDEO.

Barque Giuseppe, Tarrabochia……parti 27 sept

ILE RUATAN.

Goelette Carrie Welson, Webb, en chargement 22 sept

HAVANE.

Steamship Fournel, Exmelin, via Vera Cruz……parti 27 sept

RIO DE JANEIRO.

Steamship Antiser, Jackson……parti 25 sept
Navire Alice M Minott, Whitmore, ……en chargement 28 sept
Navire Caledonia, Potter……parti 15 sept

VERA CRUZ.

Brick Thos Owens, Prisley……parti 7 sept

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

A DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes. Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er mai jusqu'au 31 décembre.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et renfermés sur le verso et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portera une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui n'auront obtenu ni les médailles, ni [illegible] dans les conditions de concours.

[illegible]

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On insérera aussi les noms des lauréats sur un tableau d'honneur placé aux concours annuels.

La proclamation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête [illegible].

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu la médaille, ainsi que les noms des concurrents qui auront obtenu une mention honorable.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, [illegible] à être mis hors de concours.

[illegible] personne qui a obtenu un [illegible] ne pourra plus concourir jusqu'à [illegible].

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes:

Utilité de la langue française aux États-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire perpétuel.

ALFRED MERCIER.
P. O. Box 1524.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE.

Entièrement transformé, reconstruit et décoré à un coût de

DOUZE MILLE DOLLARS.

La saison régulière d'automne et d'hiver commencera

DIMANCHE SOIR, 16 OCTOBRE,

La grande attraction pour l'ouverture sera

BARLOW, WILSON, PRIMROSE ET WEST'S

MAMMOTH MINSTRELS.

Les plus renommés du monde.

Le choix du peuple.

Reorganisés et augmentés pour la saison 1881-82.

Le tout est nouveau et raffiné.

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT.

Matinées Mercredi et Samedi.

Le contrôle s'ouvre Jeudi matin, 13 octobre.

Dimanche, 23 octobre.— L'actrice favorite, Charlotte Thompson.

12 oct—

Académie de Musique.

DE BIDWELL.

Dimanche 16 octobre.

Pour une semaine seulement, le fameux comédien et Vocaliste

GUS WILLIAMS,

Sous la direction de John Rickaby.

Dimanche, lundi, mardi et mercredi soirs, aussi le mercredi et samedi en matinées

"WANTED—A CARPENTER."

Prof. Conrad Keiser……GUS WILLIAMS

Jeudi, Vendredi et Samedi soirs,

"OUR GERMAN SENATOR"

J. Apolo Daniel……GUS WILLIAMS.

Gus Williams dans ses fameuses spécialités, consistant en danses, chants, poésies comiques, représentées tous les soirs.

Dimanche, 23 octobre, THE HOEY AND HARDIE COMBINATION, dans le "Child of State."

PARC DU

Fort Espagnol,

TABLEAU d'Automne et d'Hiver.

Les convois partent du coin des rues Canal et Bassin.

DE LA VILLE.	DU LAC.
6:30 A. M.	8 A. M.
9 ..	10 ..
11	12 M.
1 P. M.	3 P. M.
3 ..	4 ..
4:30 ..	6:15 ..

LES DIMANCHES.

DE LA VILLE.	DU LAC.
8 A. M.	Premier train 9 A. M.
10 A. M.	Dernier train 8 P. M.

et à chaque heure jusqu'à 3 P. M.; ensuite à toutes les demi-heures. Dernier train à 7:30 P. M.

PRIX, 15 cents SEULEMENT.

6 oct—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allemand Jean Etienne	Gérard Jules
Audibert François	Gascoanet Claude François
Becontena Pierre	
Brun J	Godin Charles
Bouchilon Judith	Gonnet Jn Pierre
Batin Hippolyte	Huillet Henri
Bourgeois Louise Marguerite	Jacomet Jean
	Jaubert Fortuné
Chaland Louis	Lavigne André
Chaland S	Lebenn Paul
Chantel Dominique	Legiso Jean Marie
Castex Paul	Lestelle Jean
Chassly Guillaume	Legros Edouard Emmanuel
Duquesnay [Louis dit Gousage Blanc]	Mailhes Dominique
Dostere Alex Henri	Mireu Jean
Dieudonné Nicolas Joseph	Je-Marquet Jean
Esperglière Dr Isidore	Nuet Barthélemy Denis
Egle ou Egelle Mme Vve	Robert Charles Guillaume Breton
Fenert Dominique	Richoux Mr
Frétendiaer Dame, née Albertine Stoll	Thierry Mme Désiré Edouard
	Vincent Avet

La Nouvelle-Orléans, le 4 octobre 1881,

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

3 oct—

La NEW ORLEANS COTTON SEED ASSOCIATION, composée des compagnies Union Oil Company, Planters Oil Company, Crescent City Oil Company, A. A. Maginnis Sons, Bienville Oil Works Company et la Louisiana Oil Company, a été dissoute aujourd'hui par expiration. M. Henry Marx a été nommé liquidateur des affaires de cette Association.

31 août 1881.

LES EXPÉDITEURS DE GRAINE DE COTON sont par le présent notifiés que la New Orleans Cotton Seed Association a, ce jour, été réorganisée. Les compagnies suivantes formeront l'Association:

UNION OIL COMPANY,
PLANTERS OIL COMPANY,
CRESCENT CITY OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS SONS,
LOUISIANA OIL COMPANY.
HENRY MARKS,
Secrétaire.

13sept—au 1er nov No. 4 rue Delta.

Bureau du Bienville Oil Works Co.

Nlle-Orléans, 10 Septembre 1881.

Par suite de la dissolution du "New-Orleans Cotton Seed Association," les soussignés sont maintenant prêts, à fournir leurs propres sacs vides à ceux qui en auront besoin pour l'expédition de la graine de coton, et à payer le prix courant du marché pour ladite graine.

Les facteurs, planteurs, expéditeurs de graines de coton, ainsi que les bateaux et tous autres systèmes de transport, voudront bien prendre avis de ce qui précède, et nous les prions respectueusement de nous continuer leurs affaires.

BIENVILLE OIL WORKS CO.
Office: 31 Carondelet St.

10sept—

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 8

Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.

Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres à la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.

20 dec—

Bonne occasion!

A VENDRE

Pour cause de changement d'affaire.

UNE grande installation de vidange avec une grande et excellente clientèle, avec toutes les installations de premier ordre et en très bon état; nécessaire à l'exploitation de ce genre de commerce. Prix modéré. C'est une excellente affaire pour un homme laborieux. Le matériel, etc., peut être examiné le dimanche toute la journée, ou tous les jours de la semaine, de 5 à 6 heures P. M., rue Johnson, entre St-Pierre et Vieux Bassin. Conditions: demi comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec une bonne garantie. Pour plus amples informations, s'adresser à

FLAVIUS LeBESQUE,
97 Passage de la Bourse, près Conti.

27 juil— 3m

HENRY N. SIEBRECHT.

49 RUE ROYALE 49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21 avril—6m

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 20 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GÉNITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs, etc., [illegible] et tous les désordres à une NATURE FAIBLE, traités avec l'usage du microscope et d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations personnelles confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 5 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept 81—1 an.

Pension Privée.

No 180 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

J'AI l'honneur d'informer ma nombreuse clientèle que toutes les mesures ont été prises pour rendre le séjour de ma maison le plus agréable possible. On y trouvera tout le confort que l'on puisse désirer dans un hôtel. Je prie les voyageurs de visiter mon établissement où ils trouveront une bonne table et de magnifiques appartements, le tout à des prix modérés.

Je sollicite le patronage des habitants de la campagne.

3sept—3m L. ZEAPOLIE.

SPECTACLES BALS, &c

THEATRE ST-CHARLES.

Une courte saison d'opéra comique commençant DIMANCHE SOIR 16 OCTOBRE. Engagement de la célèbre

C. D. HESS' ACME OPERA CO.

Tous les soirs durant la semaine—Matinées mercredi et samedi.

L'opéra comique populaire d'Audran

OLIVETTE

sera représenté pour la première fois dans cette ville avec de Nouveaux et brillants costumes, Nouvelle mise en scène, Grand chœur de jeunes voix fraîches, Un orchestre complet.

Et la distribution exceptionnelle suivante:

Capt De Merrimac	Henry Peakes
Valentine	Mark Smith
Coquelicot	James Peakes
Duc Des Ifs	Walter Allen
Marvejol	H F Fairweather
Comtesse Bathilde	Adelaide Randall
Moustique	Bessie Gorman

—ET—

Olivette……Emma Elsner

Chef d'orchestre……Signor Bellerville.

Sera représenté bientôt, THE MASCOTTE.

14 oct—

JARDIN DE WENGER.

Nos 11 et 13 rue Bourbon.

TOUS LES SOIRS,

Grand Concert, exécuté par le célèbre Orchestre de Dames Américaines,

Sous la direction du Prof. Albert Erchert, avec Mlle Emma Kiesel, solo violoniste.

Programme nouveau chaque soir. Matinée le Dimanche.

Quatre chambres somptueusement meublées pour les dames, ayant les entrées séparées, et sont arrangées pour l'agrément des dames visiteuses.

Les personnes tapageuses ou de caractère suspect ne seront pas reçues dans l'établissement.

Les meilleurs vins, liqueurs et bières et un bon lunch servi à toute heure.

2 oct—6m

Avis spécial.—Taxes de ville de 1881.

Département des finances.
HOTEL DE VILLE,
Nlle-Orléans, 12 octobre 1881.

La liste des taxes de ville non-payées est dressée, et sera publiée dans le "Daily States" les 17, 19 et le 21 octobre 1881.

Les personnes intéressées sont par le présent avis respectueusement averties, que jusqu'au 31 octobre, les taxes pourront être payées avec les intérêts augmentés à partir du 1er avril 1881, sans autres frais.

Le 1er novembre prochain, les comptes seront remis entre les mains de l'assistant-avocat de ville pour les poursuivre, après quoi il s'en suivra d'autres frais.

Signé: B T. WALSHE,
Administrateur des finances.

13oct—jusq 1er nov

Avis aux Contribuables.

Bureau No 28, Passage de la Bourse.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'État, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les licences d'État à un escompte libéral.

JOHN T. DUFOUR,
24 sept— No 28 Passage de la Bourse.

INSTITUTIONS.

Institut MARKEY & PICARD

A l'angle des rues Esplanade et Tonti, Nlle-Orléans.

LE 1er septembre prochain aura lieu l'ouverture des classes de cette Institution, située dans le quartier le plus salubre de la ville, et offrant aux parents toutes les garanties désirables. Le succès déjà obtenu prouve mieux que des paroles combien cette maison est appréciée des familles.

Les directeurs, convaincus que l'émulation est absolument nécessaire, donnent, pendant l'année, pour les élèves, des réunions littéraires et musicales auxquelles les parents sont invités, ils pourront alors juger par eux-mêmes des progrès de leurs enfants.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs choisis avec le plus grand soin. Les arts d'agrément sont sous la direction de personnes émérites.

21août—3m. D. Ma. V.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.

(Anciennement Institut D'Aquin.)

198……Esplanade……198

L'OUVERTURE de la 12me session annuelle de cet Institut a eu lieu le 5 septembre 1881. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la direction s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour les pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.

18sept—

INSTITUT DE ST-ISIDORE

TROISIÈME DISTRICT—NOUVELLE-ORLÉANS,

Sous la Direction des Religieux de la Congrégation de Ste-Croix.

L'OUVERTURE des classes de cet Institut aura lieu le 1er Septembre. L'établissement se trouve situé sur la gauche du Mississipi, en dessous du Couvent des Ursulines. Le but principal de l'Institut est de préparer les élèves aux affaires de la vie commerciale.

Le Français et l'Allemand sont enseignés sans augmentation de prix.

Prix de la pension, par mois, $12 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Rév. P. Supérieur de l'Institut, Bas District, Nlle-Orléans. 28août—3m—Dim Mer Sam

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans;

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 10	
Primes maritimes	164,810 45	
Primes de rivières	47,872 04	$520,480 59
Moins—		
Primes sur risques non-expirés	$102,601 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41	$149,012 63
Primes nettes		$371,467 96
A ajouter—		
Montant provenant des intérêts, sauvetages et loyers	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	$57,086 15
		$368,554 11
A déduire—		
Pertes par le feu	$54,825 07	
Pertes maritimes	51,499 74	
Pertes de rivières	17,917 81	123,942 62
Réduction (rebats et commissions)		58,057 26
Contributions charitables		1,191 78
Taxes d'État, de ville licences		7,332 96
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock		6,607 16
Dépenses générales, frais de bureau et d'agences		36,380 02—$233,512 79
Profits nets		$135,041 32
A déduire—		
Dividende de Juillet 1880	$25,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25 000 00	
Surplus	85 041 32	135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE:

Argent en banque	$ 67,101 27
Bons des États-Unis	320,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	89,640 00
Billets garantis par hypothèques sur des propriétés de ville	101,000 00
Billets garantis par nantissement de valeurs réalisables, prêts sur demande, garantie par des gages immobiliers	42,550 00
Billets payables [illegible]	32,000 00
Bons de N. O. Waterworks	16,527 38
Bons de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans	26,500 00
[illegible]	26,575 00
Actions de banques, d'assurances et autres actions cotées au marché	14,065 00
Primes en voie de collection	76,629 29
Dû par des agents	2,318 06—$715,486 00

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour réassurance	102,601 26
Dividendes non réclamés	2,855 50
Dividende du 31 décembre 1880	25,000 00
Surplus	85,041 32—$715,486 00

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS,
Secrétaire.

J. TUYES,
Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

ANT. CARRIÈRE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires en à leurs représentants légaux.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BOUCHE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
R. FAHEY,	JULES TUYES.

14 ja—1an

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un État ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 8 Novembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE L.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie,

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 8 Novembre 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, sont	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots d	1,000,	5,000
20 Lots d	500,	10,000
100 Lots d	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités, suivant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, sont	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités suivant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, sont	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités suivant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, sont	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du MARDI, 8 Novembre 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, Nouvelle-Orléans.

Écrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Thomas Janney vs M. H. Rainey & Co et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4222.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Samuel [illegible] en faveur de Thomas Janney, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans le soubassement de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 novembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippa, Première, Laurel et Annonciation, mesurant rue Jersey, [illegible] pieds américains soixante quatre pieds deux lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces et six lignes entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par H. Bouduosquié, architecte, en date du 10 décembre 1868 et déposé en l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 oct—12,19,26, 2,9,12 nov

Chas. W. Wilson vs James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4095—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 5 novembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré borné par les rues Baronne, Jackson, Dryades et Joséphine, et mesurant cent vingt huit pieds de façade rue Baronne, partant à soixante quatre pieds du coin de la rue Jackson, sur environ cent trente-cinq pieds de profondeur.

Le dit morceau de terre fait partie d'un carré que le défendeur lui a acquis de Elisha Crooker en vertu d'un acte passé pardevant John F. Coffee, notaire, le 8 janvier 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 oct—4 11 18 25 nov 1 8

Jeremiah O'Keefe vs. Ellen Marshall et son époux, Geo. Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 4,109.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la dite affaire, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, MARDI, 18 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Race, Robin, St-Thomas et Religieuses, lequel terrain est désigné par le numéro "Trois," sur un plan dressé par Arthur C. De Armas, architecte, en date du 30 avril 1869, déposé en l'étude de O. L. Kernion, notaire en cette ville, le dit terrain mesurant en pied américain, trente-un pieds neuf pouces et quatre lignes de face rue Race, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte, acquis par dame Ellen Marshall par achat du demandeur, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant pour la part de la réclamation du demandeur, due sur un billet $166 66⅔ avec 8 0|0 d'intérêt sur la face du billet $166 66 2|3 jusqu'à la date du paiement partiel, et 8 0|0 par an d'intérêt sur le balance jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent comme honoraires d'avocat, et le coût de l'acte et les frais de procès.

2° L'acquéreur devant assumer le paiement des deux billets pour $266 66 2|3, chacun garanti par hypothèque sur la dite propriété et échéant les 14|17 juin 1882, 14|17 juin 1883 respectivement jusqu'à paiement; et assez devant assumer toutes les obligations de l'acte d'hypothèque payer 8 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, pour aliéner la propriété au préjudice de l'hypothèque.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

Au cas où le prix offert pour la propriété, après déduction de la somme [illegible] le demandeur [illegible] comptant, serait moindre que la balance de la réclamation du demandeur, [illegible] les billets à être assumés [illegible] cet prix plus comptant, alors l'acquéreur payera d'avance ou comptant au demandeur et au vendeur les billets échéant les 14|17 juin 1882 et 14|17 juin 1883, jusqu'à concurrence de la balance de son offre et en des honoraires d'avocat.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 sept—16,23,30, oct 7,14,18.

James Duncan vs T. P. McDavitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4108—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville de Rickerville, paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak et Octavia et l'Avenue Peters, et désignés par les numéros dix et onze, sur un plan de Pilié et Desponilly en date du 9 juin 1866, déposé en l'étude de W. H. Peters, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 32, les dits lots mesurant chacun, conformément au dit plan, trente pieds de face à l'Avenue Peters sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.

Étant la même propriété acquise par le défendeur de R. R. Norton, syndic de l'insolvable Jacob Barker, en banqueroute, conformément à un acte passé le 10 juin 1868, pardevant E. Gorman, notaire en cette ville, enregistré au livre K, vol. 188.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 sept—15,22,29—oct 6,13,18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Geo. Herrée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3300.—Division [illegible]. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par L. Gordon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

15 oct—15 19 22.

Succession de John Burnside.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3796—Division C—Attendu que F. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dotif dans la succession de feu John Burnside, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 oct—9,13,18

REUNION DE CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 4243.—George McNeil vs. ses créanciers.

Aux créanciers de George McNeil et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers d'une cette cause, au bureau de Wm H. Pascoe, Esq., un notaire, le 24ème jour d'Octobre 1881, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.

Nouvelle-Orléans 10 octobre 1881.

R. A. LUMINAIS,
Sous-Greffier.

13 oct—13 22

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies,

à l'exclusion du capital payé	$ 9,881,496 21
Capital payé	1,269,300 00
Total de l'actif	$11,150,796 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes inconnues	3,944,256 22
Excédant pour les porteurs de polices	$ 7,186,307 9[illegible]
Pertes pour l'incendie de Chicago, en 1871	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872	1,429,798

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes conférées par les lois de l'État.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lalande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.

Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—1an

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 15 octobre 1881.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A. M. à 1 heure P. M.

LISTE DES MESSIEURS.

Amonl Jean	Lamonte Pietro
Baptiste & Co, E E	Martin P Y
Bosch Jaime	Mangadinho Jose Joaquin
Bernard Antonio	
Bourdin Pedro	Roque y de Tomas
Bonnet Luigi	Raimondo Dominic
Combe Salvatore	Richard Leonie
Gelbert Andres	Salles Dominique
Conti Carossa Do	Serve l Antonio
Di Liberto Innocenzio	Tomassi Antonio
Ferrand Abl	

LISTE DES DAMES.

Labis Mme
Michel Mme

W. L. McMILLEN,
Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de Propriétés améliorées dans les Premier, Deuxième et Troisième District.

Succession de H. H. Dowler.

No 3872—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, le 19 novembre 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 17 août 1881, et dans la succession ci-dessus des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La résidence en bois à deux étages No 170 rue Quartier, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Quartier, Chemin du Bayou, St Claude et Tremé. No 11 et de l'arrière-partie des lots Nos 6 et 7 et le lot est composé de la totalité du lot original rue Quartier sur une 1re profondeur de 90 pieds mesurant 27 p eds 5 pouces et 4 lignes de face à la 4 pouces et 7 lignes sur le côté le plus près de la rue St Claude; de là 1 pied 6 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle au Chemin du Bayou et courant vers la rue Tremé; de là 61 pieds 4 pouces sur une seconde ligne de profondeur; de là 44 pieds de largeur sur une ligne de derrière parallèle au Chemin du Bayou; de là 61 pieds 4 pouces et courant vers une ligne parallèle à la rue St Claude 5 pieds 6 pouces et 7 lignes sur une ligne parallèle au Chemin du Bayou et courant vers la rue St Claude; de là 78 pieds 9 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Tremé et courant vers la rue Quartier, le tout mesure américaine et conformément aux plans de A. De Armas, député-voyer de la ville, daté du 17 septembre 1881.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot de terre, droits et privilèges, sans exception ou réserve. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux étages, désignée par le No 170 rue Quartier, ayant 6 chambres et corridor dans le corps de logis et cuisine en bois à deux étages détachée de la maison, cour pavée, eau et hydrant.

2° La résidence et magasin en briques à trois étages avec mansarde No 15 rue St Ferdinand, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Levée, Morales et Montégut. Le lot est désigné par le No 12 sur un plan dressé par Pilié et Commagère, le 17 février 1836, et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 1er mars 1836, mesurant, au pied américain, 22 pieds 6 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur une profondeur de 100 pieds, borné sur un côté par le lot No 13 par l'autre par le lot No 11, et dans le fond par une allée en commun du dit lot et des autres.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations comprennent la magasin et résidence en briques à trois étages, avec mansarde, de cuisine à corridor de magasin au rez-de-chaussée, une cuisine en brique à un étage, avec deux chambres et cabinets, corridor et deux chambres sur chacun des premier et troisième étages, une mansarde plâtrée, cour pavée, citerne. La propriété est située à une des porte-grandes de la nouvelle manufacture dite Crescent Jute Manufacturing Company, près de la Levée et p ès de la gare.

3° La résidence en bois à un étage, située dans la troisième municipalité et neuvième district de recensement de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Lafayette, Dorgenois et Broad. Le dit lot étant une partie de l'habitation anciennement connue comme Gueno brick yard et mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur entre lignes parallèles de 60 pieds, et désigné comme No 5 sur un plan de Bourgerol, le 11 janvier 1869, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire, comme plan No 74, dont une copie est annexée, lequel lot est composé d'une partie en portion de la bande du lot 11 de l'îlet No 7, qui est donné par J. A. D'Hemécourt, déposé en l'étude de Joseph Lisbony. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 275 rue Columbus.

4° Le morceau de résidence en bois à un étage, située dans les mêmes carré, district, et adjacente à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain mesure 26 pieds et 2 pouces de face à la rue Columbus, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, désigné comme le No 4, sur le même plan de Bourgerol, composé de [illegible] lot, [illegible] dans l'îlet [illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 277 de la rue Columbus.

5° La maison de résidence en bois à un étage, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Columbus, Lafayette, Bayou road et Laharpe, Broad et White. Le terrain désigné par le No 6 du carré No 6 [illegible], le 22 avril 1836, et le 9 mai 1851, par J. A. D'Hemécourt, spécialement dans un acte d'achat daté de M. Devèze, notaire, en date du 7 janvier 1860. No 1, lequel dit terrain mesure 30 pieds 1 pouce et 8 lignes de face rue Columbus, sur 107 pieds 11 pouces et 5 lignes en profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° Cinq lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Avenue Carrollton, Ulloa et St Jean, et designés par les numéros 18, 19, 20, 21 et 22 sur un plan dressé par Olivier & Martin, voyer, en date du 25 avril 1867, et déposé en l'étude de D'Amédée Ducros, notaire en cette ville, comme le plan No 20, sur les plans de No 7, les dits lots ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 18, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 2 lignes de côté du lot No 17, et 143 pieds 8 pouces et 7 lignes du côté du lot No 19. Le lot No 19, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur de 140 pieds 3 pouces et 2 lignes du côté du lot No 20. Le lot No 20, 30 pieds et 2 lignes du côté du lot No 21 et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur de 137 pieds et 9 lignes du côté du lot No 21. Le lot No 21, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 133 pieds 6 pouces et 2 lignes du côté du lot No 22.

Le lot No 22, formant le coin de l'Avenue Carrollton et de la rue Ulloa, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur l'Avenue Carrollton, sur 130 pieds et 7 lignes de profondeur et de côté du lot No 21. Ensemble avec tous les droits, passages privilèges et avantages et servitudes y appartenant en quelque manière. Les conditions.

Les améliorations comprennent [illegible] en bois à un étage [illegible] aucune réserve. Les propriétés ci-dessus seront vendues et [illegible].

Termes et conditions—Les propriétés décrites troisièmement, quatrièmement, cinquièmement, et sixièmement, comptant; [illegible] de la propriété décrite premièrement et deuxièmement un tiers comptant et le reste à un et à deux ans de crédit pour des billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de procès.

Les améliorations devront être assurées pour un montant du crédit et la police transférée au porteur des billets.

L'acquéreur de cette vente devant conduire la clause d'exclusion de payer les billets, si les acquéreurs acceptent les taxes des années 1882, et les taxes d'État et de ville de 1882, et un dix pour cent de l'adjudication, et le dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Si les acquéreurs manquaient de remplir les conditions de la vente et de passer les actes de vente dans la quinzaine à partir du jour de l'adjudication, l'encanteur considérera comme étant en défaut par le fait même de n'avoir pas rempli leurs obligations.

Acte de vente pardevant Paul E. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 oct—22 29, nov 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. R. Boucherau et als.
vs.
Mme Louisa Clark, tutrice naturelle.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 4404.
Pour effectuer un partage.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, le 5 novembre 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu, dans l'affaire ci-dessus, rendu par l'Honorable N. H Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, anciennement Victoire, Champs-Élysées, Peters, anciennement Levée, Esplanade et Français. Elles seront offertes en vente soit en bloc ou comme deux propriétés A et B d'une égale mesure, mesurant chacune 25 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds, en, si on le désire, comme une petite propriété; B, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 92 pieds de profondeur et une grande propriété, A, y compris la totalité de la bâtisse en briques à deux étages, en arrière, forge et usine, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur sur le côté vers les Champs-Élysées, 50 pieds de largeur dans le fond, 45 pieds sur la ligne vers la rue des Français, 25 pieds sur la ligne du fond du lot B et 83 pieds sur la ligne de division du lot B. Le tout conformément audit jugement, et à l'inventaire et plan au dossier de la dite cour.

Les améliorations sont désignées par les Nos 268 et 270 de la rue Victoire, comprenant deux magasins et résidences en briques, à deux étages. Le No 268 ayant cinq chambres et corridor au rez-de-chaussée, cinq chambres au galerie au premier, cuisine et hangar, cour pavée, etc. Le No 270 ayant magasin et deux chambres au rez-de-chaussée, cinq chambres et galerie au premier, cour, citerne, etc. Ensemble avec la bâtisse en briques à deux étages dans le fond, bâtie en travers du lot, servant comme forge au rez-de-chaussée, et quatre chambres au premier.

2° Une portion de terre dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Tremé et St Claude, et faisant partie d'un grand lot désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, le 4 avril 1859 et annexé à un acte d'achat de John M. Clark de Edmond Soniat Dufossat, passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 15 mai 1860. Le dit lot mesure 40 pieds de face à la rue Tremé, sur une largeur et profondeur de la rue Quartier de 76 pieds 3 pouces, 79 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne qui la divise du lot D, 40 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne du fond et formant l'encoignure des rues Tremé et Quartier.

Les améliorations comprennent une belle résidence en bois à deux étages, avec véranda en avant, désignée par le No 225 de la rue Tremé et formant l'encoignure nord-est des rues Tremé et Quartier; elle contient un salon double avec corridor et salle à manger, cuisine et office au rez-de-chaussée et six chambres, corridor et galerie au premier étage, cour pavée, etc., elle est située près de l'église St-Augustin et des résidences de MM. Godchaux, Sandorean et Bethlow.

Également, une chaudière de machine à vapeur, horizontale, un tour et ses accessoires, un Pacheson, un lot de modèles à deux [illegible], trois [illegible] et divers [illegible], verres, etc. pour bureau, enclumes, vis, enclettes et autres instruments de forgeron, truck, brouettes, un lot de fer, outils, etc. employés dans le lot de terre des forgerons, par feu John M. Clark.

Conditions—Pour les outils, les machines et autres meubles, comptant, mais ils seront vendus avec les propriétés foncières, une même condition que celles-ci—Pour les propriétés foncières, la moitié comptant; le reste à un an, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. Toutes les clauses habituelles à observer. Les acquéreurs devront payer, outre leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1881.

Les actes de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 oct—9 15 16 23 26 29 5 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. SELLE.

Grande vente importante sans aucune réserve ou limite de dix huit terrains dans le Troisième District et le voisinage immédiat de l'école McDonogh No 12 et du marché Macarty. Ces terrains sont convenables pour résidence de famille, jardinier et laitier.

PAR ARMAND SELLE, encanteur, Bureau No 50 rue Royale.—SAMEDI, 22 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique:

Dix huit terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situés dans le 3e District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Morales, Barthélemy, Urquhart et Mazant, d'après les plans faits par F. E Seghers, exposés à la Bourse d'Encan St-Charles.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 0|0 d'intérêt l'an. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur en cas de procès, 5 0|0 honoraires d'avocat garantis par hypothèque et toutes les autres clauses pénales.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

18oct—11

PAR JAS. P. GUINAULT.

Succession de Giacomo Maulo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 4084.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 26 octobre 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St Louis et Bassin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 12 octobre 1881, siégeant à la place de F. H. Monroe, juge de la dite cour division C, maintenant en congé—

Un lot d'ardoises américaines, 322 carrés de différentes dimensions, et un lot de pierres à paver. 200 yardes plus ou moins.

Aussi—Un lot comptant, se montant à $126 50|00 d'après inventaire, en cour.

Conditions—Comptant. 15 oct.—15,20,26.

Succession de Bernard Victor.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 4,029.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 novembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 5 octobre 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé,—La propriété suivante, savoir.

Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Quartier, Prieur et Johnson, mesurant, mesure française, 32 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Hôpital sur une profondeur de 81 pieds sur la ligne le séparant du lot No 16 renfermé de l'autre côté sur une ligne oblique attenant à la propriété de madame Pontalba, ou assignés. lequel lot étant désigné par le lot No 17. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

Sept—8,15,22,29,nov 5, 12

PAR J. V. GOURDAIN.

Maison-cottage confortable, élégamment et nouvellement construite, couverte en ardoises, sise dans le Deuxième District de cette ville, No 195 rue Robertson, entre St-Philippe et Dumaine.

PAR J. V GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, 5 novembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré compris par les rues Robertson, Dumaine, Claiborne et St-Philippe, mesurant 20 pieds de façade rue Robertson, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison-cottage à un étage, couverte en ardoises contenant trois chambres, une cuisine couverte en ardoises, avant deux chambres citerne, lieux d'aisance et une allée briquetée.

Conditions: Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, pour un billet accepté par l'acquéreur, endossement garanti par une hypothèque spéciale sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de police au vendeur et lien du vendeur.

Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.

3 oct—5,19,22,29—5 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter Jockel et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 4067.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI 29 octobre 1881, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Righter, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, rendu et signé le 23 septembre 1881, la propriété ci-après décrite, appartenant aux dites successions, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bienville, Broad, Dumaine et Dorgenois, et désigné par le numéro cinq, formant le coin des rues Bienville et Broad, et mesurant, en pieds français, trente-deux pieds huit pouces et cinq lignes et demie de façade rue Bienville, sur une profondeur et façade rue Broad de cent trente pieds.

Les améliorations comprennent deux maisons-cottage, l'une formant le coin des rues Broad et Bienville, ayant 2 chambres, salle à manger, cuisine, citerne et lieux d'aisance. L'autre, attenant à la première, faisant face à la rue Broad, a deux chambres, salle à manger, cuisine, citerne et lieux d'aisance, puits et poulailler, située dans la cour une belle écurie pour vaches.

Conditions: Une moitié du prix comptant et le restant à un crédit d'un an pour un billet de l'acquéreur consenti à son ordre et endossé par lui, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et de non aliénation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de police au vendeur. L'acquéreur devant faire un dépôt comptant de dix pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 sept—1,8,15,22,29 oct

PAR CHAS. H. REED.

Succession de Joseph Grelier.

Cour Civile de District, No 192.

PAR CHAS. H. REED,—Albert Paul, encanteur—Bureau rue Carondelet No 8—A l'encan, LUNDI, 24 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, Hôtel St-Charles, en vertu de deux (2) ordres de ventes, datés le 12 mai et le 26 novembre 1880, rendus par l'ancienne Deuxième Cour de District et par la Cour Civile de District, les propriétés suivantes, à savoir:

Deux lots de terre, dans l'îlet No 602, bornés par les rues Robinson, Piété, Désiré et Verta, troisième district de cette ville.

Une portion de terre vacante, dans le troisième district, îlet No 656, bornée par les rues Claiborne, Robinson, Piété et Désiré.

Un certain îlet, dans le même district, borné par l'Avenue Franklin, les rues Painter, Jonquière et Solidelle, et désigné comme l'îlet No 375.

Un certain îlet, dans le même district, borné par les Promenades Lafayette et Franklin les rues Célestine et Génois, et désigné comme l'îlet No 1616.

Un certain îlet dans le même district, borné par la Promenade Lafayette, les rues Libéral, Hunter et Force, et désigné comme l'îlet No 1162.

Trois terrains dans Brooklyn désignés par les numéros 2, 3 et 4 dans l'îlet 17, compris entre l'Avenue Jefferson et les rues Monroe, Troisième et les terres de Marcy.

Un certain îlet, dans le même district, borné par la Promenade Lafayette, les rues Hunter, Verta et Force, et désigné comme le No 1219.

Un certain îlet, dans le même district, borné par les Promenades Lafayette et Florida, les rues Law et Door, et désigné comme l'îlet No 1487.

Huit terrains vacants, même district, désignés par les Nos 15 à 20 de l'îlet No 1310, borné par les rues Champs-Élysées, Marigny, Force et Verta.

Onze lots de terre, même district, borné par les rues Joséphine, Célestine, Montégut et Falisiana.

Quatre îlets dans le Faubourg Milneburg, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 107, 108, 130 et 102.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais des acquéreurs.

21 sept—21—29 et 24 oct

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, au coin des rues Carondelet et Huitième.—Nlle-Orléans, 14 octobre 1881.—Dans une réunion régulière du bureau des Directeurs de cette compagnie tenue aujourd'hui un dividende de deux pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir de lundi 24 octobre 1881.

15 oct—15 et 22. V. RIVIÈRE, Secrétaire.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, statue de Clay. Parcours: (aller verte) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. Les chars suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue [illegible].—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue de Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet et Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Élysées, 3me district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. De là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Élysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Gilla. [illegible] passe, rue Royale, devant le Custom House (ancien Hôtel St-Louis).

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété vacante, de valeur et améliorée dans les Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Coin des rues Bourbon et St-Pierre—Magasins et maisons de résidence en briques à deux étages; le rez-de-chaussée occupé par comme magasin d'épiceries de fantaisie au détail.

Trois maisons de résidence de famille en briques à deux étages contiguës aux précédents et faisant face à la rue Bourbon.

Trois maisons de résidence de famille en briques à deux étages contiguës aux précédentes et faisant face à la rue St-Pierre.

Deux maisons de résidence de famille en briques à deux étages rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne.

Rue Levée, entre Hôpital et Quartier.

Coin des rues Peters, Decatur et Conti.

Rue du Port, entre Craps et Amour.

Coin des rues Palmyre et Miro.

Succession de F. Ecrot.

No 41,364—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et maintenant le No 3841 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur — Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 29 octobre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 14 septembre 1881, par l'hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Division F, actuellement absent sur un congé, et en vertu d'un ordre de la même honorable Cour, en date du 23 septembre 1881, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le ci-devant première municipalité, maintenant le Deuxième District de cette ville, dans le carré compris entre les rues Levée, Hôpital, Quartier et Gallatin. Le dit terrain est désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 17 mars 1840, et mesurant 26 pieds de face rue Levée, sur 60 pieds 7 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La dite propriété appartient à la succession du dit François Ecrot comme ayant été acquise par lui à la vente du shérif faite par le shérif de cette paroisse, le 29 juil et 1856, en vertu d'un writ de fieri facias adressé au dit shérif par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Ann Fidler vs J. P. Simon, étant le No 10.061 du dossier de la dite cour, le dit writ daté du 11 juin 1856, et le dit shérif a passé la vente de la dite propriété au dit François Ecrot le 29 juillet 1856, laquelle vente a été enregistrée au bureau des transferts le 11 août 1856, dans le livre 72, folio 262, aussi enregistrée dans le bureau du greffier de la Quatrième Cour le 14 août dans le livre des actes de vente C, page 241.

2. Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, l'îlet borné par les rues Peters, Decatur, Conti et Bienville. Le dit lot est désigné par le No 12 sur un plan dressé par Bourgerol en date du 26 octobre 1839, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, lequel dit lot de terre forme les encoignures des rues Peters, Decatur et Conti et mesure 22 pieds 10½ pouces de face à la rue Peters, 22 pieds de face à la rue Decatur, 57 pieds 4 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces sur la ligne qui la divise des lots Nos 11 et 13. La dite propriété appartient à la succession du dit François Ecrot qu'il a acheté de Jean Martinez del Campo, par acte passé pardevant Selim Magner, alors notaire en cette ville le 28 mars 1867, conformément à la dite vente à l'encan enregistré au bureau des transferts dans le livre 92, folio 345.

3. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le bourg Washington, dans l'îlet No 10, borné par les rues St. Ferdinand, Craps, Port et Amour, désigné par le No 23 et mesurant au pied américain 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Port, sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes; ensemble avec toutes les circonstances et dépendances du dit lot de terre. La dite propriété appartient à la dite succession ayant été acquise par les François Ecrot de Charles Léonard Koehn de cette ville, conformément à un acte de vente et de rétrocession passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 28 mars 1867.

4. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville et désigné par le No 24 de l'îlet No 10 borné par les rues St Ferdinand, Craps, Port et Amour, le dit lot mesure au pied américain, 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Port sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc.

5. Huit lots de terre situés sur des îlots situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 479, borné par les rues Miro, Jackson, Galvez et Palmyre, les dits lots étant désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sur un plan dressé par F. M. Tourné, architecte, le 23 février 1867 et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire, mesurant conformément au dit plan, comme suit: Les lots Nos 10 et 11 chacun 25 pieds 10 pouces 3 lignes de face rue Miro, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles, le terrain No 12 ayant 26 pieds de face à la rue Miro sur 130 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur. Les Nos 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13, formant l'encoignure des rues Miro et Palmyre lesquels lots de terre appartiennent à la succession de feu François Ecrot ayant été acquis ensemble avec autre terre comme par ledit François Ecrot à la vente du 21 février 1856, en vertu d'un writ de fieri facias adressé au dit shérif par l'honorable cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans dans le procès de la ville de la Nlle-Orléans vs. la succession de Théodore Nicolet No 10,087, du dossier de ladite Cour et le shérif a passé la vente des dits lots le même jour au dit François Ecrot, enregistré au bureau des transferts le 2 janvier 1857, dans le livre 70, folio 505 et enregistré au bureau du greffier de la cinquième cour de district le 9 janvier 1857, dans le livre des actes A, folios 142, 143, 144 et 145.

6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Dauphine et Toulouse, mesurant 30 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 74 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade à la rue St Pierre 74 pieds 3 pouces 5 lignes sur son autre ligne de profondeur et 30 pieds 11 pouces 4 lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques à deux étages, dont la rue de chaussée est occupé comme épicerie et magasin de commestibles.

7. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en sixième lieu, désigné par la lettre B, mesurant 21 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, 74 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté plus près de la rue St-Pierre, 43 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur dans le fond, sur une ligne en commun avec le lot C, puis sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Toulouse et Dauphine, 4 pieds 1 pouce, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 13 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques et à deux étages, attenant à celle ci-dessus désignée et faisant face à la rue Bourbon.

8. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que les lots décrits en septième lieu, désigné par la lettre C et mesurant comme suit: 11 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur, en premier lieu, de 43 pieds 6 pouces sur l'allée ci-dessus mentionnée, 2 pieds 11 pouces de largeur puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et St-Pierre, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 13 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques, à deux étages attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue Bourbon.

9. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que celui décrit en huitième lieu désigné par la lettre D et mesurant comme suit: 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une première profondeur de 74 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne plus près de la rue St. Pierre, puis 10 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourbon et s'étendant vers la rue Toulouse, puis 17 pieds sur une seconde ligne de profondeur, 91 pieds 3 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté et 21 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence de famille en briques à deux étages attenant à celle décrite en huitième lieu et faisant face à la rue Bourbon.

10. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en neuvième lieu, désigné par la lettre E, et mesurant 15 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 58 pieds 5 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bourbon 42 pieds 2 pouces sur une première profondeur et la long d une allée de 3 pieds 5 pouces sur 4 lignes de largeur, et en commun avec le lot F, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Dauphine et Toulouse, puis 11 pieds 3 pouces sur une seconde ligne de profondeur et 17 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages faisant face à la rue St Pierre.

11. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et le même îlet que celui décrit en dixième lieu désigné par la lettre F, mesurant 15 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une première profondeur de 43 pieds 2 pouces sur l'allée commune ci-dessus mentionnée, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Bourbon et Toulouse, puis 29 pieds 9 pouces 1 ligne sur une seconde ligne de profondeur, 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de profondeur la plus près de la rue Dauphine et 16 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques pour famille, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St Pierre.

12. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en onzième lieu, désigné par la lettre G et mesurant 19 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur 79 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre.

13. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Conti et Dauphine, et mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Bienville, sur une première profondeur de 43 pieds 3 pouces 2 lignes le long d'une allée commune avec le lot B, puis 4 pieds 2 lignes de large, en commun avec le lot B, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique, s'étendant vers le coin des rues Dauphine et Conti, puis 42 pieds 2 pouces et 7 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 89 pieds 6 pouces 3 lignes sur l'autre ligne de profondeur la plus près de la rue Bourgogne, et 16 pieds 1 pouce et 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en brique, pour famille, et dépendances, faisant face à la rue Bienville.

14. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en treizième lieu désigné par la lettre B, mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Bienville sur une première profondeur de 43 pieds 3 pouces 3 lignes le long d'une allée commune, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Conti et Bourgogne, puis 42 pieds 2 pouces 7 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 89 pieds 6 pouces 3 lignes sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Dauphine et 16 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques pour famille, à deux étages et dépendances faisant face à la rue Bienville. Les propriétés décrites en dixième, onzième, douzième lieu, séparément, seront d'abord offertes en bloc, et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

Toutes les propriétés seront vendues conformément à un plan et devis de Arthur de Armas, député assistant voyer, en date du 18 août 1881.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance en trois portions égales, à un, deux et trois ans du jour de la vente; les dites portions devant être représentées par les billets des acquéreurs tirés à leur propre ordre et par eux endossés, payable chacun à échéance pour la portion qu'ils représentent, portant intérêt à raison de 8 0|0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur aura le privilège à son option, de payer le tout comptant, ou de payer au comptant quelque portion du prix excédant un quart, et la balance à son option à un an, ou en deux portions égales, ou en trois portions égales; les dites portions devant être représentées par billets comme il est prévu plus haut.

Les actes de ventes où il y a une partie du prix à crédit contiendront la partie ordinaire de non aliénation, la clause de l'assurance par l'acquéreur qui devra transférer aux porteurs des billets la police d'assurance, pour un montant suffisant pour couvrir le montant des billets, et la clause de 5 o|o pour honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets,—le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et finalement la clause que l'acquéreur payera en sus du montant de son adjudication, toutes les taxes de ville et d'État pour toute l'année 1881 et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 sept—oct 1,8,15,22 29.

Avec le consentement des parties,

Le célèbre Restaurant Boudro,

Situé dans la ville de Milneburg, sur le Lac Pontchartrain.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 22 octobre 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre celles Commune et Gravier au dernier et plus fort enchérisseur avec le consentement des parties.

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Milneburg, sur le Lac Pontchartrain, mesurant 164 pieds de face sur les deux rues Champs Élysées et Marigny, sur 215 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, s'étendant des Champs Élysées à la rue Marigny.

Les améliorations comprennent le célèbre Restaurant Boudro avec le jardin, les écuries, les dépendances, etc., etc. Le chemin de fer Louisville & Nashville a commencé cet été, et continuera pendant l'hiver à améliorer et à embellir la ville de Milneburg, ce qui rehausse la valeur de cette propriété, la vente sera positivement effectuée SANS LIMITE.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billet portant hypothèque spéciale, privilèges et lien de vendeur, avec 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le paiement du dit billet ou une partie. L'acquéreur devra tenir la propriété assurée pour un montant égal au billet fourni et la police transférée au porteur du billet ainsi que toutes les clauses de sécurité. L'acquéreur assumera et paiera les taxes d'État et de ville de l'année 1881 en sus du prix de son adjudication et il sera requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16oct—16

Magnifiques terrains à bâtir rue Montégut, entre Remparts et Camp, Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 22 octobre, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Charles, entre Commune et Gravier, deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Montégut, Clouet, Remparts et Craps, désignés par les lettres E et D, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face rue Montégut, sur 125 pieds 10 pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an payable en un billet portant une hypothèque spéciale lien du vendeur et privilège, portant aussi 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'État de 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 oct—

Propriété améliorée de grande valeur dans le Quatrième District.

Nos 736 et 738 de la rue des Magasins, entre celles Troisième et Quatrième.

Dans l'affaire des mineurs Joseph A. et Louis Faessel—No 80, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 22 octobre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles sur la rue St-Charles entre celles Commune et Gravier en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 3 septembre 1881 et à un ordre supplémentaire daté le 15 septembre 1881, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre avec les améliorations s'y trouvant formant une partie du lot de terre No 3, désigné par les lettres Z, C, et étant la partie du dit lot No 3, le plus près de la rue Quatrième et mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds. Situé dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Troisième et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Les améliorations consistent en une résidence à deux avec 4 chambres et dépendances avec 4 chambres. La propriété porte les numéros municipaux 736 et 738 de la rue Magasins.

Termes et conditions—1|3 comptant, la balance payable en un an en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date et garanti par hypothèque sur la propriété, l'acquéreur tiendra les bâtisses assurées contre le feu pour leur valeur, et transférera la police au porteur du billet et en outre en cas de poursuites judiciaires 5 0|0 honoraires d'avocat pour enforcer le paiement. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 sept—28, 5,8,12,19,22 oct

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX RÉSIDENCES COTTAGE EN BOIS.

Au coin des rues Clouet et Marais.

Un lot de terre rue Clouet, près Marais.

DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de H. Glaser et de sa femme Mme M. Glaser, tous deux décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Dossiers Nos 3417 et 3279.

A UN LONG CRÉDIT. A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 novembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu conformément à différents ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en du juge H. Righter de la division D, dans l'affaire de la succession de Mme M. Glaser, en date du 2 juin 1881, dossier No 3417, et l'autre ordre du juge H. L. Lazarus, de la Division E, dans l'affaire de la succession de H. Glaser, en date du 7 juin 1881, dossier No 3279, et à un ordre amendé de l'Honorable N. H. Righter, daté du 10 juin 1881, succession de Mme M. Glaser, dossier No 3417, à un long crédit, à l'encan—

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Louisa, Marais, (ci-devant Morales) et Urquhart, et désigné par le No 7 qui forme le coin des rues Clouet et Marais, et mesure 32 pieds de face rue Clouet sur une profondeur et façade rue Marais de 117 pieds 10 pouces et 4 lignes mesure américaine.

Les améliorations consistent en deux cottages en bois, avec 2 salons et 4 chambres chacun, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, anciennement Bons Enfants, Marais, anciennement Morales et Félicians, désigné comme lot No 4, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces et 7 lignes, le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après les plans exposés à la Bourse.

Les améliorations comprennent un four à faire le pain et une vieille écurie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec huit pour cent d'intérêts, hypothèque spéciale et lien du vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert des polices ainsi que toutes les clauses de sécurité, 10 pour cent comptant de tout le prix de la vente requis en dépôt sur les lieux pour assurer l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, 61 rue du Camp, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1881. 12 oct—12 16 23 30 nov 6 12

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques à deux étages No 295 rue de Magasins, au coin de la rue Calliope, et la bâtisse en bois à deux étages, No 478 rue Poydras.

Succession de John McHugh.—No 3991.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1 octobre 1881 il sera vendu à l'encan dans l'affaire de la succession de John McHugh, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Calliope et Poydras, désigné comme lot numéro trente, et mesurant 26 pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Calliope et formant l'encoignure des rues Magasins et Calliope. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages portant le No 295 de la rue Magasins.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, Johnson et Prieur, désigné comme lot numéro 12, dans l'îlet numéro 13, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 87 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot numéro 13 et 89 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec six chambres et une bâtisse d'un étage dans le fond, le tout couvert en ardoises, citerne, etc., connu comme le No 478 rue Poydras.

Conditions de la vente: comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. H. Pascoe, notaire.

9 oct—9,16,23,30—nov 6,12

TONNELLERIE.

Cercles pour boucaut, ℔ 1000	$40 00 à $ —	—
Barils	17 50 à	20 00
Demi-Barils	11 00 à	—
Boucauts de sucre, pièce	nominal	
Barils de mélasse	1 10 à	1 20
Demi-barils de mélasse	85 à	95
Barrillots	65 à	—
Douves pour, boucauts, ℔ 1000	30 00 à	—
Douves pour barils	17 00 à	—